

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux en exercice : 23
Présents : 17
Procurations : 4
Absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Lionel BOUNIOL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

Présents : Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, Mme Delphine CASTAN LAHONDES, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Martial MALIGES, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET,

Absents excusés : M. Thomas MEISSONNIER ayant donné procuration à Monsieur Serge CHAZALMARTIN, Mme Corinne MUNIER ayant donné procuration à Monsieur Lionel BOUNIOL, Mme Sylvie PETIT ayant donné procuration à Madame Valérie PLAGNES, Monsieur Nicolas SALLES ayant donné procuration à Madame Delphine CASTAN LAHONDES,

Absents : M. Florian DELHAL, Madame Larissa FAGES,

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

104/2024 –Enfouissement des réseaux au hameau d'Alteyrac

Vu la délibération n°28/2023 du 9 juin 2023 sur l'enfouissement des réseaux au hameau d'Alteyrac.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal vient de délibérer (Délibération n°93-20024) sur la participation de la Commune aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques par le SDDE de la Lozère pour le hameau d'Alteyrac (Fonds de concours pour enfouissement BTS de 10 367.87 € et génie civil pour 9 020.00 € soit 19 387.87 €).

En complément de ces travaux, il faut rajouter les travaux suivants :

- Fourniture et pose de trois candélabres avec pose d'un coffret de commande pour un montant de 5 697.41 € HT
- Etude et câblage du réseau de télécommunication par ORANGE pour un montant de 618.08 € HT
- Dans le cadre de la convention d'un groupement de commande entre la Commune, la Communauté de Communes du Gévaudan et le SDEE, les travaux sur le réseau pluvial pour un montant de 12 843.38 € HT

Entendu la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

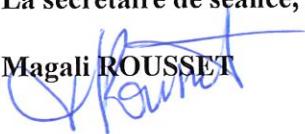
- **ACCEPTE** la réalisation des travaux ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer :
 - Le devis avec le SDEE de la Lozère pour la réalisation des travaux d'éclairage public pour un montant de 5 697.41 € HT

- Le devis avec la société ORANGE pour l'étude et le câblage du réseau de télécommunication pour un montant de 618.08 € HT
- Les travaux en tranche optionnelle sur le réseau pluvial dans le cadre du groupement de commande pour un montant de 12 843.38 € HT réalisés par l'entreprise GAXIEU
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, ainsi que les potentiels futurs avenants aux travaux et avenant à la convention de groupement de commande afin de mener à bien cette opération.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la commune.

Bourgs sur Colagne, le 19 décembre 2024

La secrétaire de séance,

Magali ROUSSET



Le Maire,

Lionel BOUNIOL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.